



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-042

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 059-215906298-20251210-2025_042A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 4 Décembre 2025				
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Elodie		X	KEERSTOCK Daniel
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
<u>Objet de la délibération :</u> Délibération rectificative portant sur la désignation du secrétaire de séance	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 12	Votes Contre : 0	Abstention : 0	

Considérant une erreur matérielle à la date de réunion du Conseil Municipal figurant dans la délibération n° 2025-042 du 10 décembre 2025, la présente délibération annule et remplace la précédente afin de rectifier cette erreur matérielle.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Éric SOQUET pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Éric SOQUET

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le - 5 JAN. 2026 et de la publication le - 5 JAN. 2026

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

